



Regroupement familial surplace

Par **begila**, le **24/06/2008** à **20:10**

Salut!

Je suis résident en France depuis 2006. J'ai obtenu un statut de réfugié. Et depuis avril 2007, j'ai fait venir en France ma femme. Au pays je l'avais marié traditionnellement. Elle est entrée en France avec un visa de tourisme. Elle a fait la demande d'asile comme je l'avais fait à mon arrivée en France. Elle a obtenu un refus de l'Ofpra. Et présentement, son dossier est au niveau du recours. Ça fait plus d'une année qu'elle bénéficie d'un titre de séjour temporaire de 3 mois renouvelable. Nous nous sommes mariés légalement en France depuis le mois de janvier dernier. Et j'ai fait une demande de regroupement familial surplace. Je souhaiterais savoir si, il y aura une possibilité que mon dossier soit accepté par le préfet. Le dossier en cours, depuis le mois de février.

Merci

Par **angie26**, le **27/06/2008** à **20:36**

bonsoir,

je vous conseille de contacter la Cimade <http://www.cimade.org/> qui s'occupe des droits des étrangers, les conseille et les aiguille.

Bonne continuation